

BUDGET ANNEXE LE VALLON – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU TITRE DE L'ANNEE 2021

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget de la commune :

- est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune ;
- est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 1612-11 du code précité, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

CONSIDERANT que ces Décisions Modificatives (D.M.) sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés ;

CONSIDERANT :

- la délibération n° 2021/123 en date du 17 février 2021 approuvant le Budget annexe LE VALLON ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires pour le budget annexe LE VALLON ;

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir honorer les remboursements des tickets de spectacles vendus en 2020, il convient d'augmenter les dépenses de fonctionnement de 10 000.00 € à l'article 673, annulation de titres sur exercice antérieur ;

CONSIDERANT qu'afin d'équilibrer le budget, cette augmentation de dépenses sera compensée par une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal de + 10 000.00 € à l'article 7552, prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal ;

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (24 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau »),

APPROUVE la décision modificative n° 1 au titre de l'année 2021 du budget annexe LE VALLON.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	24
POUR	24
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

